



Communiqué de presse
Mardi 27 novembre 2018

Première séance de travail pour le Comité Régional de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine

Patrick Amoussou-Adeble, secrétaire général pour les affaires régionales, **Alain Rousset**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et **Nicolas Thierry**, vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité, **ont coprésidé la première séance du Comité régional de la Biodiversité ce mardi 27 novembre 2018 à l'hôtel de Région à Bordeaux.**

Cette séance d'installation portait sur plusieurs points :

- rôles et missions du comité régional de la biodiversité ;
- présentation et approbation du règlement intérieur ;
- présentation du projet d'analyse des résultats de la mise en œuvre des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ;
- présentation des premiers éléments du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Comité Régional de la Biodiversité (CRB), un lieu de concertation réunissant les parties prenantes engagées pour la préservation de la biodiversité

Le Comité Régional de la Biodiversité (CRB) est une instance mise en place en application de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et d'un décret du 21 mars 2017. Il se substitue et remplace les comités régionaux Trame Verte et Bleue existant dans les 3 ex-Régions.

Le CRB est associé aux questions relatives à la biodiversité comme la réalisation, la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie Régionale Biodiversité et l'élaboration du SRADDET. Il est consulté sur les orientations de programmation financière des contrats de plan Etat-Régions, il donne son avis sur les orientations prises par la délégation territoriale de l'Agence française pour la biodiversité, dénommée « Agence Régionale de la Biodiversité », et peut être sollicité pour donner un avis sur les projets de documents de planification relatifs aux continuités écologiques.

Le CRB est composé de 160 membres répartis en 5 collèges et dans le respect de la parité.

Nouvelle-Aquitaine, une région qui abrite une biodiversité d'une grande richesse

- 21 Réserves Naturelles Nationales et 9 Réserves Naturelles Régionales, une partie d'un parc national, deux parcs naturels marins, quatre parcs naturels régionaux, 3 sites d'importance internationale au titre de la convention relative aux zones humides (RAMSAR) et une réserve de biosphère.
- 15 % du territoire régional est couvert par 273 sites Natura 2000, et 1 340 000 ha sont désignés en site Natura 2000 en mer (soit 33 % de la surface nationale des sites marins)
- 15 000 km² couverts par des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type I ou II (soit 17,8 % du territoire)
- Plus de 30 espèces ou groupes d'espèces menacées pouvant bénéficier d'un plan national d'action en Nouvelle-Aquitaine

- Pilotage de 8 Plans Nationaux d'Action : Vison d'Europe, Esturgeon européen, Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Vautour fauve et activités d'élevage, Outarde canepetière, Lézard ocellé et Loutre d'Europe.

Des photos sont disponibles aux Services de presse.